



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 28 SEPTEMBRE 2016

### Numéro

DEL 2016.09.28/141

Le **mercredi 28 septembre 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

### Thème : TRAVAUX 1

**Objet :** RÉNOVATION DE LA COUVERTURE DE LA CURE DE PONT DE CERVIÈRES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR.

### Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

### Convocation

**Date :** 21/09/2016

**Affichage :** 21/09/2016

### Étaient Représentés :

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène, MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard, DAVANTURE Bruno pouvoir à GUÉRIN Nicole, ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed, GRYZKA Romain pouvoir à ARMAND Émilie, MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno.

### Nombre de membres du Conseil Municipal

**En exercice :** 33

**Présents :** 24

**Nombre de suffrages exprimés :** 30

### Absents-Excusés :

DAERDEN Francine, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, BREUIL Marc, MUHLACH Catherine.

**Secrétaire de Séance :** Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Marcel CIUPPA

La cure de Pont de Cervières est un bâtiment municipal mitoyen de l'église. Elle comporte plusieurs appartements loués au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de Briançon pour de l'hébergement d'urgence.

L'état très dégradé de la couverture en bardeaux bitumés ou "schingle" entraîne de nombreuses infiltrations dans tout le bâtiment. Afin d'éviter des dégradations supplémentaires dans les appartements et d'offrir de meilleures conditions d'accueil aux bénéficiaires de ces logements, il est prévu de recouvrir ces bardeaux de tuiles métalliques, dispositif plus robuste (garanti 30 ans) et simple de pose.

Le revêtement de ces tuiles retenant la neige, il n'est pas nécessaire de procéder à la pose d'arrêts de neige.

Le choix des matériaux a été fait en concertation avec l'architecte conseil du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) pour une meilleure intégration paysagère.

Dans un premier temps, seule la réfection de la toiture de la cure est envisagée. La couverture de l'église pourra être reprise dans un second temps selon les mêmes principes.

Le coût de cette première tranche de travaux est estimé à 30 000€HT. Ces crédits sont inscrits au budget de la commune.

Le plan de financement s'établit comme suit :

État DETR (40%)	12 000 € HT
Ville (60%)	18 000 € HT
Total	30 000 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 30**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **06 OCT. 2016**  
TRANSMIS LE **06 OCT. 2016**  
NOTIFIÉ LE **06 OCT. 2016**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM.

